

Délibération n°10/06/2026-44

du mercredi 10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à 14 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 29 mai 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Marc CECCALDI.

- Nombre de membres en exercice : 18
- Présents : Dalia MESSARA, Marc CECCALDI, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FERAUD, Loris MARTIN, Antoine BOLLASINA, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présents en visioconférence : Frédérique DUMICHEL, Laure SCANDOLERA
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Marc CECCALDI), Brigitte DEVESA (Marc FERAUD), Pierre VASARELY (Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI), Florian GAITE (Juliette NORMAND-BEORCHIA)
- Absents : Dominique AUGÉY, Kayané BIANCO ROATTA, Sébastien NOURIAN, Carlos CASTELEIRA

Monsieur le président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Dispositif régional d'aide à la mobilité internationale étudiante PRAME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Vu le cadre d'intervention du Programme régional d'aide à la mobilité internationale étudiante PRAME approuvé par les élus régionaux le 10 avril 2026

L'ESAAIX bénéficie d'une subvention du Programme régional d'aide à la mobilité internationale étudiante (PRAME) approuvé par les élus régionaux le 10 avril 2026 par délibération n° 26-0197) pour l'aide à la mobilité internationale des étudiants (hors Union Européenne, sur critères sociaux, non cumulable avec les bourses Erasmus+) dont le contrat doit être signé en juin.

La Région Sud demande une habilitation de signature du représentant de l'établissement datée de moins d'un an, afin notamment de signer la lettre d'engagement permettant de finaliser la candidature de l'école au programme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,
AUTORISE la directrice à signer la lettre d'engagement, les contrats du Programme régional d'aide à la mobilité internationale
étudiante, ainsi que tout document y afférent

Fait à Aix en Provence

Le Président du conseil d'administration,

Marc CECCALDI